

Résolution

Garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion financière du CSEE

Soumis pour adoption par la NASUWT (Royaume-Uni) à la Conférence du CSEE, la Conférence régionale de l'Internationale de l'Éducation, adopté le 26-27 novembre 2024

La Conférence du CSEE observe ce qui suit :

1. Le déficit budgétaire important de 108.228 EUR accumulé par le CSEE en 2023 malgré l'utilisation de toutes les réserves, révélé par l'audit externe réalisé par Ernst & Young.
2. Les conclusions du rapport d'audit réalisé par I-Force, identifiant des dysfonctionnements systémiques dans le suivi des finances et les révisions et contrôles budgétaires.
3. Le besoin urgent pour le CSEE de prendre des mesures pour garantir la transparence des processus financiers et la responsabilité vis-à-vis des organisations membres.

La Conférence du CSEE décide ce qui suit :

1. Demander la mise en place immédiate d'un processus de contrôle financier régulier et transparent pour le CSEE, accompagné de rapports trimestriels clairs des dépenses et des performances budgétaires à soumettre au Bureau et aux organisations membres.
2. Demander que tous les rapports et audits budgétaires soient mis à la disposition des organisations membres en temps opportun, afin d'assurer une visibilité totale de la santé financière du CSEE.
3. Demander que le CSEE adopte les protocoles de l'IE pour le contrôle financier, en tant que modèles de référence pour améliorer la gouvernance financière, en prévoyant notamment un rapport à soumettre directement au Bureau par le-la responsable des finances, comme le prévoient les responsabilités du Directeur européen et du Trésorier définies par le règlement intérieur du CSEE.

- 31 4. Demander que l'ensemble des personnels impliqués dans les processus budgétaires du
32 CSEE puissent bénéficier d'une formation financière, afin de garantir qu'ils disposent de
33 tous les moyens nécessaires pour assurer une gestion transparente et responsable des
34 finances.
- 35 5. Recommander que le CSEE réalise un examen indépendant des coûts de personnel et des
36 frais de réunion, étudie les synergies avec les opérations de l'IE et réduise les dépenses en
37 utilisant davantage les plateformes en ligne pour les réunions et événements, sans sous-
38 estimer l'importance des réunions présentiels pour instaurer la confiance, renforcer
39 l'engagement et les liens entre les organisations membres et conduire des débats
40 approfondis.
- 41 6. Demander que le CSEE introduise une politique visant à établir une distinction entre le
42 financement des projets et le budget global, afin de garantir une transparence totale des
43 revenus liés aux projets et des coûts de personnel.
- 44 7. Demander que les organisations membres du CSEE soient régulièrement informées des
45 questions financières, en leur offrant la possibilité de solliciter, si nécessaire, des
46 informations complémentaires ou des éclaircissements.
- 47 8. Veiller à ce que tout déficit futur soit traité rapidement, en déterminant clairement les
48 responsabilités concernant les dépenses excédentaires et les écarts budgétaires, et
49 encourager le CSEE à rechercher des partenariats de financement externe pour diversifier
50 les sources de revenus.
- 51 9. Demander à l'Internationale de l'Éducation (IE) de soutenir le processus d'analyse des
52 procédures et protocoles financiers du CSEE dirigé par le Comité du CSEE, en fournissant
53 son expertise et des recommandations pour assurer la viabilité financière à long terme de
54 l'organisation.
- 55 10. Demander à l'IE d'étudier la faisabilité d'un partage des coûts de personnel entre le CSEE
56 et l'IE, afin d'alléger la pression financière sur les cotisations des organisations membres.